

AVIS AU PUBLIC

Aménagement communal et développement urbain

Tuntange, le 14 octobre 2024

Il est porté à la connaissance du public que le ministre de l'Intérieur a approuvé la délibération du conseil communal du 20 décembre 2023, portant approbation du **projet d'aménagement particulier – nouveau quartier (PAP-NQ) «Helperterwee»** concernat des fonds sis à Buschdorf, en date du **2 avril 2024**, sous le numéro **19562/31C**.

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et conformément à l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée, le projet d'aménagement particulier sortira ses effets trois jour après sa publication

Pour le collège des bourgmestre et échevins.

le Bourgmestre,
MANGEN Paul



le Secrétaire,
SCHEIDWEILER Jeff

